Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 13 novembre 2020 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

parcelle à Eschdorf, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous le numéro 326/3075, lieu-dit « Eschdorf », place, contenant 5 ares 40 centiares, en 2 lots distincts en vue de leur construction, tel que ce projet a été présenté par le collège des bourgmestre et échevins.

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 20 novembre 2020
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

Date d'affichage: 20 novembre 2020